



72 rue de la Fontaine Disparue
42800 CHAGNON
TEL 04.77.75.44.10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 octobre 2026

Etaient présents : CHAVE Frédérique, Colette CHAISE, Virginie SOUCHIERE, Valérie LADAVIERE, Pierry BONJOUR, Mylène MAURAT, Dominique PAGLIARIN, Josette LEFELLE, Pascal COLOMBAN, Serge VIOLET, Maurice PIEGAY, Geoffrey BOUCHUT, Alain PEILLON.

Etaient absents excusés : Jean Michel FOND donne pouvoir à P. COLOMBAN et
Dominique DUGAND donne pouvoir à C CHAISE.

Secrétaire de séance : Dominique PAGLIARIN

Le procès-verbal du 10 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

39-2026 DELIBERATION TARIFS REPAS DE NOS SENIORS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer les tarifs du repas des aînés organisé par la commune comme suit :

- Gratuité pour les habitants de la commune de Chagnon âgés de 65 ans et plus
- 25 € pour le conjoint habitant la commune âgés de moins de 65 ans
- 50 € par personne pour les conjoints ne résidant pas dans la commune, quel que soit leur âge.

Ces tarifs seront applicables à compter du prochain repas des aînés organisé par la commune

BILAN DES CONSOMMATIONS ET DES DEPENSES ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX 2025.

Ecole / cantine / logements :

- La chaufferie bois a été inondée en avril 2026 suite à une rupture au niveau du réducteur de pression de l'arrivée générale eau froide,
- Pas de dégât au niveau des équipements mais les granulés ont été mouillés et a dû être aspiré : coût intervention env. 3 000 €TTC + env. 5T de granulés perdus soit env. 1650 €TTC,
- On peut noter un dysfonctionnement de la communication à distance avec l'automate,
- La commune souhaite réajuster les charges des locataires des logements en incluant notamment une part des coûts de maintenance. (Charges non augmentées depuis +10 ans).

Mairie / salle des fêtes

- La commune souhaite être accompagnée sur la bonne gestion du chauffage sur la partie salle des fêtes : utilisation de l'application cozy Touch et verrouillage des réglages des radiateurs.

Salle du cercle :

- Le niveau de consommation et de dépense d'électricité sur ce bâtiment est à relativiser : en 2025, 4059 kWh et 1440 €TTC
- Occupation de la salle env. 4 à 5 demi-journées / semaine + quelques weekends.
- Cependant la commune souhaite être accompagnée sur la bonne gestion du chauffage avec notamment la mise en place d'un système qui limite les risques d'oubli de mise en réduit après occupation.

Photovoltaïque :

Un agriculteur de la commune a proposé de vendre de l'électricité produite par ses panneaux photovoltaïque à la commune. Vu avec le Syndicat d'Electricité de la Loire, cette proposition est impossible.

DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN ZONE UL.

Il s'agit d'une zone réservée aux équipements publics ou d'intérêts collectifs qui correspond au pôle administratif et récréatif situé au bourg qui comprend mairie et l'école. Le conseil municipal souhaite attendre la décision du PLUI avant de donner une décision finale.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT ADMINISTRATIF.

Le contrat de Mme BECKEDAHN Tania sera renouvelé pour 1 an sur la base de 16 heures hebdomadaires soit 69.33 mensuelles.

BILAN FINANCIER DU PERISCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE.

Report au prochain conseil municipal par manque d'éléments.

LES TRAVAUX DE LA ROUTE DES ECHEDES SONT TERMINEES

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

Prochain Conseil Municipal le 19 Novembre à 20 heures

Signature Maire
Frédérique CHAVE

Secrétaire de séance
Dominique PAGLIARIN